



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/52

**Réunion du 5 juillet 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 29/06/22

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 29/06/22

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 25

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD, M. Eric HUET, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Mme Patricia LESUEUR, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, Magali ROGER, et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION ayant donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Frédéric MULLER ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Pascal COLSON ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, M. Jean DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Annie FESTUOT ayant donné pouvoir à M. Hubert RENOLLET, Mme Agnès HAUDECOEUR ayant donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

Objet : DEFINITION DU NOM DU TIERS-LIEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/39 du 08/06/2022 approuvant le règlement intérieur d'un tiers lieu situé au 1^{er} étage - 4 Rue de l'Agriculture à VOUZIERS ;

Considérant que des propositions de nom ont été sollicitées auprès du conseil municipal et de la commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (Magali ROGE) et 2 ABSTENTIONS (Dominique CARPENTIER et Patricia LESUEUR) :

- De nommer le tiers lieu situé au 1^{er} étage du 4 rue de l'Agriculture à Vouziers : « **Le Partage-heures** »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à venir.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**